

Réponse de la direction à l'Évaluation sommative du Programme des réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise (RCE-E) menée en 2015.

CONTEXTE

Le Programme des RCE-E a été établi en 2008, dans le but de créer des réseaux de recherche concertée d'envergure dirigés par l'entreprise pour favoriser l'innovation dans le secteur privé. Les RCE-E sont uniques en leur genre, car ils doivent être dirigés par un consortium sans but lucratif de partenaires industriels, et leurs programmes de recherche doivent aider à répondre à d'importants défis en R et D et en commercialisation définis par le secteur industriel.

Réalisée en 2011-2012, la première évaluation du Programme des RCE-E présentait de l'information sur les trois premières années du programme (de 2008 à 2011). Cette première évaluation, axée sur la pertinence et le rendement du programme, visait à recueillir de l'information utile pour renouveler le programme et améliorer sa prestation. La seconde évaluation, réalisée après la fin du cycle de financement du premier groupe de RCE-E, était axée sur la pertinence, le rendement et le rapport coût-efficacité du Programme des RCE-E. Elle a été menée conjointement avec celle du Programme des RCE pour permettre des comparaisons entre les deux programmes.

La période d'étude sur laquelle porte cette évaluation se situe entre 2008-2009 et 2012-2013 et, par conséquent, les RCE-E qui ont été financés en 2013 sont exclus de la portée de l'évaluation.

Les quatre réseaux qui ont été financés à l'issue du premier concours des RCE-E en 2008-2009 et visés par l'étude sont les suivants :

- Réseau des nanoproducts de la forêt canadienne – ArboraNano (8 991 000 \$)
- Groupement aéronautique de recherche et développement en environnement – GARDN (12 958 633 \$)
- Consortium québécois sur la découverte du médicament – CQDM (126 242 \$)
- Systèmes de production d'énergie utilisant des technologies ultra-viables – STEPS (10 970 000 \$)

La société de conseillers en gestion Goss Gilroy Inc. a reçu le mandat, à l'issue d'un processus concurrentiel, de réaliser l'évaluation sommative. La réponse de la direction des RCE aux recommandations formulées dans le rapport d'examen et au plan d'action proposé est énoncée en détail ci-dessous.

RÉPONSE DE LA DIRECTION DES RCE

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le Comité de gestion des RCE reconnaît que l'évaluation sommative du Programme des RCE-E repose sur plusieurs sources de données prenant en compte des perspectives internes et externes recueillies au moyen d'un éventail de méthodes quantitatives et qualitatives.

L'évaluation a mis l'accent sur les résultats immédiats et intermédiaires, car il est encore trop tôt pour mesurer les réalisations associées aux objectifs ultimes.

L'évaluation confirme le besoin continu du Programme des RCE-E pour financer les réseaux de recherche qui stimulent l'innovation. Le programme répond à une forte demande, et on considère que l'approche en réseau pour le financement de la recherche présente de nombreux avantages. Le Programme des RCE-E a des retombées positives sur les organisations partenaires et sur la réceptivité à la R et D, ainsi que sur la capacité et l'investissement en matière de R et D. On peut également constater que le Programme des RCE-E atteint les résultats visés d'une manière qui reflète son modèle commercial unique et rien ne semble indiquer que le programme fasse double emploi avec d'autres programmes de financement. De plus, les objectifs du Programme des RCE-E cadrent et concordent avec les priorités du gouvernement fédéral et les résultats stratégiques visés par les trois organismes subventionnaires. Comme les RCE-E sont de création récente, l'évaluation ne livre pas beaucoup de données sur les retombées à long terme du programme.

La direction des RCE adhère par conséquent à la conclusion prépondérante indiquant que le programme est pertinent et confère une valeur ajoutée. Des réponses détaillées à chaque recommandation de même que le plan d'action figurent dans le tableau présenté ci-après.

RECOMMANDATION 1 :

Le Programme des RCE-E est pertinent et progresse vers la réalisation des objectifs. Le gouvernement fédéral devrait par conséquent envisager le maintien de son financement. Le Programme des RCE-E répond à un besoin continu au moyen d'une approche en réseau qui a montré de nombreux avantages; de plus, le programme va dans le sens des objectifs du gouvernement fédéral en matière de R et D dans le secteur privé et il répond à une forte demande.

RÉPONSE DE LA DIRECTION : D'ACCORD

La direction est d'accord avec cette recommandation. Le Programme des RCE-E montre des signes positifs indiquant qu'il atteint les objectifs qui lui ont été fixés et joue un rôle particulier à l'appui de la stratégie du gouvernement du Canada en matière de sciences et de technologie (S et T). Dans le budget de 2012, le Programme des RCE-E est devenu permanent et a été doté d'un financement de 12 millions de dollars par année pour appuyer les investissements du secteur privé en matière de recherche.

MESURE PROPOSÉE :

Comme le Programme des RCE-E en est encore à ses débuts, le Secrétariat des RCE continuera de surveiller ses progrès afin qu'il réalise pleinement ses objectifs ultimes. Le Comité de direction des RCE devrait lancer le prochain concours des RCE à l'automne 2017, et le financement devrait être octroyé à compter d'avril 2019.

RECOMMANDATION 2 :

Le partage des pratiques exemplaires entre les réseaux est recommandé dans trois domaines : la gestion de la propriété intellectuelle, le transfert et l'exploitation des connaissances et des technologies, ainsi que les principes de bonne gouvernance dans les pratiques de financement de la recherche menée par les réseaux. On recommande l'adoption de meilleures pratiques pour la négociation d'ententes sur la propriété intellectuelle puisque c'est l'aspect où l'on observe le moins de satisfaction. Il y a lieu en outre d'élaborer les pratiques exemplaires en ce qui a trait au transfert et à l'exploitation des connaissances et de la technologie issus des programmes de financement, y compris les outils et les ressources, et de les partager à plus grande échelle entre les réseaux pour intégrer et maximiser l'application des résultats de leur recherche afin de répondre aux besoins des partenaires. L'application des connaissances est un point fort pour de nombreux réseaux, et plusieurs d'entre eux se sont dotés d'outils et de ressources pour faciliter la mobilisation des résultats de la recherche qui pourraient être partagés et adoptés par d'autres réseaux. Enfin, la structure de gouvernance des réseaux, le leadership et de saines pratiques de gestion (p. ex., connaissance des pratiques d'affaires, aptitude à édifier avec succès une structure véritablement réseautée et à gérer la gouvernance) constituent des éléments considérés comme essentiels pour le succès du réseau. Ces trois aspects, qui peuvent être épineux en raison du niveau de participation de l'industrie, sont jugés particulièrement importants du fait que des problèmes connexes pourraient entraver le bon fonctionnement du réseau et nuire à la confiance entre les partenaires.

RÉPONSE DE LA DIRECTION : D'ACCORD

La direction est d'accord avec cette recommandation qui préconise le partage des pratiques exemplaires pour la négociation d'ententes sur la propriété intellectuelle, l'élaboration de ressources et d'outils pour le transfert et l'exploitation des connaissances et des technologies, ainsi que le renforcement de la bonne gouvernance dans les pratiques des réseaux en matière de recherche. Le Secrétariat des RCE a déjà pris des mesures concernant ces questions. Lors des *Ateliers annuels des RCE sur les pratiques exemplaires* de 2015, un atelier a porté expressément sur le partage des pratiques exemplaires pour la gestion des ententes et de la propriété intellectuelle des réseaux. L'atelier a donné une bonne idée des défis inhérents à la gestion de la propriété intellectuelle dans le contexte d'un réseau et a fourni de l'information sur les mesures d'atténuation fructueuses et non fructueuses. Un autre atelier a été présenté par un groupe de spécialistes sur les outils de mobilisation des connaissances, leur utilisation et la façon dont ils s'intègrent à la stratégie globale de mobilisation des connaissances. Des études de cas ont également été présentées par deux RCE. Tous les outils présentés dans le cadre des *Ateliers annuels des RCE sur les pratiques exemplaires* de 2015 ont été affichés dans le site Web des RCE et diffusés par les médias sociaux et par l'intermédiaire du bulletin des RCE à l'intention de tous les clients du Secrétariat des RCE. En 2014, le Secrétariat des RCE a également conçu un guide intitulé *Manuel de référence : Pratiques exemplaires en matière de gouvernance et d'activités* qui constitue propose une brève série de pratiques communes et d'avis de gouvernance propres aux RCE-E.

MESURES PROPOSÉES :

1. Le Secrétariat des RCE examinera et, au besoin, mettra à jour le *Manuel de référence : Pratiques exemplaires en matière de gouvernance et d'activités* afin de donner des instructions supplémentaires concernant la négociation d'ententes sur la propriété intellectuelle, les outils et les ressources de transfert et d'exploitation des connaissances et des technologies, ainsi que les principes en matière de bonne gouvernance et d'évaluation par les pairs.
2. Au cours des Ateliers annuels sur les pratiques exemplaires qui se dérouleront en 2016, on présentera, s'il y a une demande, un autre atelier sur le partage des pratiques exemplaires pour la négociation des ententes de propriété intellectuelle ainsi que dans le domaine du transfert et de l'exploitation des connaissances et des technologies. Les pratiques de bonne gouvernance pour l'évaluation par les pairs dans le cadre des réseaux pourraient également être intégrées en tant que sujet de discussion, là encore, s'il y a une demande.
3. Le personnel du Secrétariat du RCE continuera de renforcer les pratiques de bonne gouvernance et les principes d'évaluation par les pairs dans les pratiques de financement des RCE-E.

RECOMMANDATION 3 :

Il y a lieu de mesurer le rendement, en particulier de tenir des dossiers plus exacts sur la participation des chercheurs, des partenaires et du PHQ au Programme des RCE-E et de s'appuyer sur une base de compréhension commune entre les réseaux. L'évaluation de l'approche en réseau s'appuie, en partie, sur la façon et la mesure dans laquelle les chercheurs et les partenaires sont mobilisés par les réseaux. C'est pourquoi les données requises doivent être recueillies avec plus de fiabilité et d'exactitude, tout en n'imposant pas un trop lourd fardeau en matière de rapports. Une phase de validation des données auprès des réseaux aurait d'ailleurs été utile, car l'administration du sondage auprès des chercheurs et des partenaires a été entravée par les listes périmées de participants au programme. Il conviendrait de recueillir de meilleures données sur l'emploi de PHQ après l'achèvement des projets pour montrer le rôle des RCE à l'appui du pilier « Humain » du gouvernement fédéral.

RÉPONSE DE LA DIRECTION : D'ACCORD

La direction est d'accord avec cette recommandation. En fait, le Secrétariat des RCE a déjà appliqué en grande partie cette recommandation puisque les formulaires de collecte de données pour établir les rapports annuels des RCE-E et les instructions connexes ont été complètement révisés au cours de l'été et de l'automne 2014, dans le but d'améliorer l'exactitude des données pour l'ensemble des réseaux et de renforcer la surveillance du Programme des RCE-E.

MESURE PROPOSÉE :

Le Secrétariat des RCE examinera les formulaires de collecte de données nouvellement révisés pour s'assurer qu'ils correspondent expressément aux aspects de cette recommandation. Il travaillera également en collaboration avec les services administratifs des réseaux pour s'assurer de la fiabilité et de l'exactitude des données recueillies et figurant dans les rapports.

Personnes-ressources : Pour obtenir davantage d'information sur la réponse de la direction du Programme des RCE-E, veuillez communiquer avec Brigit Viens, gestionnaire principale du Programme des RCE-E. Si vous avez des questions au sujet de l'évaluation, veuillez-vous adresser à Susan Morris, directrice de la Division de l'évaluation au CRSNG.

Réponse de la direction du Programme des RCE et des RCE-E (sommaire)

Recommandations	D'accord/ En désaccord	Mesures proposées	Responsabilité	Calendrier
<p>Recommandation 1 :</p> <p>Le Programme des RCE-E est pertinent et il atteint ses principaux résultats immédiats et intermédiaires. En outre, il montre des signes de progrès vers la réalisation de ses objectifs à long terme. Le gouvernement fédéral devrait par conséquent envisager le maintien de son financement.</p>	<p>D'accord</p>	<p>Comme le Programme des RCE-E en est encore à ses débuts, le Secrétariat des RCE continuera de surveiller ses progrès afin qu'il réalise pleinement ses objectifs. Le Comité de direction des RCE devrait lancer le prochain concours des RCE à l'automne 2017, et le financement devrait être octroyé à compter d'avril 2019.</p>	<p>Secrétariat des RCE</p>	<p>En cours</p>

Recommandations	D'accord/ En désaccord	Mesures proposées	Responsabilité	Calendrier
<p>Recommandation 2 :</p> <p>Le partage des pratiques exemplaires entre les réseaux est recommandé dans trois domaines : la gestion de la propriété intellectuelle, le transfert et l'exploitation des connaissances et des technologies, ainsi que les principes de bonne gouvernance dans les pratiques de financement de la recherche menée par les réseaux.</p>	D'accord	<p>Le Secrétariat des RCE examinera et, au besoin, mettra à jour le <i>Manuel de référence : Pratiques exemplaires en matière de gouvernance et d'activités</i> afin de donner des instructions supplémentaires concernant la négociation d'ententes sur la propriété intellectuelle, les outils et les ressources de transfert et d'exploitation des connaissances et de la technologie, ainsi que les principes de bonne gouvernance et d'évaluation par les pairs.</p> <p>Au cours des Ateliers annuels sur les pratiques exemplaires qui se dérouleront en 2016, on présentera, s'il y a une demande, un autre atelier sur le partage des pratiques exemplaires pour la négociation des ententes de propriété intellectuelle ainsi que dans le domaine du transfert et de l'exploitation des connaissances et des technologies. Les pratiques de bonne gouvernance pour l'évaluation par les pairs dans le cadre des réseaux pourraient également être intégrées en tant que sujet de discussion là encore s'il y a une demande.</p> <p>Le personnel du Secrétariat du RCE continuera de renforcer les pratiques de bonne gouvernance et les principes d'évaluation par les pairs dans les pratiques de financement des RCE-E.</p>	Secrétariat des RCE	<p>Été 2016</p> <p>Été 2016</p> <p>En cours</p>
<p>Recommandation 3:</p> <p>Il y a lieu de mesurer le rendement, en particulier de tenir des dossiers plus exacts sur la participation des chercheurs, des</p>	D'accord	<p>Le Secrétariat des RCE examinera les formulaires de collecte de données nouvellement révisés pour s'assurer qu'ils correspondent expressément aux aspects de cette recommandation. Il travaillera également en collaboration avec les services administratifs des réseaux</p>	Secrétariat des RCE	En cours

Recommandations	D'accord/ En désaccord	Mesures proposées	Responsabilité	Calendrier
partenaires et du PHQ au Programme des RCE-E et de s'appuyer sur une base de compréhension commune entre les réseaux.		pour s'assurer de la fiabilité et de l'exactitude des données recueillies et figurant dans les rapports.		